

Séance du conseil municipal du 23 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois juin à 20 heures à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Christophe EHRHART, Joëlle STOFFEL, Philippe SCHMUCK, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Nathalie LANTZ, Valentin KLEIN, Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT.

Membre absent excusé : Chantal SIMONKLEIN (procuration à J-Jacques FISCHER)

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désigné à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 mai 2009

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 mai 2009.

3° AIRE DE JEUX DU WASEN

M. le Maire revient sur l'historique de cette aire de jeux créée en 2003 et opérationnelle en 2004. Après la réunion du 25 mai 2009 avec les riverains de l'aire de jeux suite aux nuisances sonores qui en résultent depuis 2004 et suite à la réunion d'un groupe de travail le 2 juin 2009, M. le Maire demande aux conseillers l'autorisation d'enlever les portiques de l'aire de jeux du Wasen. L'autorisation est accordée par 10 voix pour, 2 contre (Jacqueline SCHAFFHAUSER et Béatrice MACKERER) et 3 abstentions (Pierre MUTZ, Pascal SCHMITT et Christophe EHRHART).

4° INDEMNITE PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire propose d'instituer l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) pour le personnel communal en tenant compte de la manière de servir de l'agent. L'attribution se fera par arrêté du Maire et sera modulable.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte cette indemnité et décide de fixer un coefficient de 2 à la somme de référence des montants attribuables et de l'inscrire au budget. Ces dispositions seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2009.

5° TARIFS

Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression	2.00 €	
Café	0.50 €	
¼ de Rouge		1.50 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Viennoises		2.50 €
Participation manifestation publique		5.00 €

Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûtes 17 cl	1,50 €
verres vin blanc pied vert	1,50 €
verres à pied 14 cl	1,50 €
verres ballon 14 cl	1,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €
assiettes plates	1,20 €
assiettes creuses	1,20 €
assiettes à dessert	1,20 €
carafe à eau	2,00 €
tasse à café	2,50 €
soucoupe à café	1,20 €
tasse à thé	2,50 €
fourchettes	0,50 €
couteaux	0,50 €
cuillères à soupe	0,50 €
cuillères à café	0,50 €
plateau oval inox	8,00 €
saladier inox	10,00 €
saucière	5,00 €
panier à pain rond	3,50 €
panier à pain carré	3,50 €

Location salle Vert Vallon : Arrhes :

Le Maire propose qu'à partir du 1^{er} juillet 2009, le nettoyage de la salle du Vert Vallon se fera par la gardienne du camping et sera obligatoire, sauf pour les associations qui auront le choix.

M. le Maire propose également un versement d'arrhes d'un montant de 25% du montant de la location et ce à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le Conseil, à l'unanimité, adopte l'ensemble de ces tarifs (boissons + participation manifestation publique, perte et casse de vaisselles) ainsi que le versement d'arrhes et le nettoyage obligatoire de la salle vert vallon.

6° CLASSEMENT DU CHEMIN WEIHER EN VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire propose de classer le chemin Weiher en voirie communale.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

7° DIVERS

Pas de question.